

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION
DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

Compte-rendu de la réunion du 19 avril 2022

Service Connaissance, Aménagement, Planification, Sécurité
Bureau documents d'urbanisme et de planification

Affaire suivie par : Anatole Gueydan
Tél : 02 34 34 61 31
ddt-cdpenaf@cher.gouv.fr

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie à la direction départementale des Territoires, le mardi 19 avril 2022 à 14h00, sous la présidence de M. Eric DALUZ, directeur de la direction départementale des Territoires et représentant M. le Préfet du Cher.

Ont participé au vote :

M. E. DALUZ, président de la commission,
M. A. MILESI, représentant la DDT du Cher,
M. X. CREPIN, représentant l'association des maires du Cher,
M. J. C. ROUX, représentant la Chambre d'agriculture du Cher, **et mandaté par M. L. GIBOUREAU**,
M. A. LESPAGNOL, représentant la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles,
Mme. M. BILLON, représentant la Confédération Paysage du Cher **et mandatée par M. F. CRUTAIN**,
M. L. GIRAUD, représentant de la Chambre des notaires du Cher,
M. P. VAN NIEUWKERKE, représentant l'association Nature 18, **et mandaté par Mme. M. BILLON** à partir de 16h45 (cette dernière ayant dû quitter la séance),
M. P. PORTIER, représentant la Fédération des chasseurs du Cher,

Étaient excusés :

M. E. LE MINTIER, représentant la coordination rurale du Cher,
M. A. DEQUIEDT, représentant les Jeunes Agriculteurs du Cher,
M. D. de MONTALIVET, représentant le Syndicat départemental de la propriété privée rurale,

Étaient absents :

M. J.C. BOURDIN, représentant le Conservatoire d'espaces naturels Centre Val de Loire,
M. J.M. DELEUZE, Président de l'association départementale des communes forestières,
M. P. BARNIER, représentant le Conseil Départemental
M. P. DE JOUVENCEL, représentant l'association des maires du Cher

Assistaient également à la réunion sans voix délibérative :

M. A. GUEYDAN, DDT
Mme B. SAISON, DDT
M. T. GUENIOT, DDT

Quorum : le quorum est atteint puisque 11 membres (9 + 2 pouvoirs) sur 20 sont présents.

1. Approbation des comptes-rendus

Le compte-rendu du 24 mars 2022 est approuvé en séance.

2. Dossiers soumis à auto-saisine :

PC 018 190 21 00011

Demandeur : CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE QUINCY représentée par M. HELLSTERN

Nature du projet : construction d'une centrale photovoltaïque au sol et flottant

Adresse du terrain : lieu – dit : « L'Île » – 18120 – Quincy

Présentation du projet :

EDF Renouvelables France, représentée par Mme C. Delamarre (cheffe de projet), Youcef Ait El Kabous (responsable régional Centre Val de Loire) et Léa Sourisseau (chargée d'affaires environnementales), présente le projet relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et flottant.

Ce projet a été initié en 2019 suite à un travail de prospection sur des sites dégradés afin de faire naître des initiatives de porteurs de projet pour développer à plus grande échelle des technologies innovantes. Un site expérimental avec de la luzerne a été implanté dans le département de la Seine-et-Marne.

Le projet de Quincy occupe sur une surface totale de 40 ha, répartie en 3 sous zones :

- des structures au sol,
- des structures flottantes,
- des structures agrivoltaïques,

et il permettrait de subvenir à la consommation d'environ 19 000 habitants.

Le permis de construire a été déposé en décembre 2021.

Il faut noter que ce projet prévoit le déboisement d'environ 7,3 ha, que 27,22 ha sont situés en zones humides et que 4,2 ha sont cultivés et déclarés à la PAC.

Des mesures écologiques seront mises en place, notamment pour le grillon des marais, un cordon boisé pour les chiroptères et il est prévu de restaurer une friche au Sud de l'étang pour les insectes. Les impacts paysagers devraient être relativement faibles. Sur le volet risques, un travail a été réalisé avec le service risques de la DDT.

Concernant l'agrivoltaïque, un partenariat est passé avec l'INRAE qui aura en charge le protocole expérimental. De plus, le projet a été coconstruit avec l'agriculteur. Il faut noter que les sols sont majoritairement sableux et argileux. Suite aux échanges en séance, il apparaît que la luzerne n'est pas adaptée à ce type de terrain.

Le projet a été déposé auprès de la CRE (pas de retour à ce jour).

Contre : 11
Abstention : 0
Pour : 0

Avis :

La commission a rendu un avis défavorable à l'unanimité.

Observations :

Après échanges avec les membres de la commission, ce dossier paraît particulièrement intéressant. Toutefois, il aurait été opportun de travailler plus en amont avec les différents acteurs. Le porteur de projet est à la disposition des membres de la commission pour toutes questions complémentaires et s'engage à prendre contact avec les différents acteurs.

Au regard des différents éléments apportés en séance et considérant :

- qu'il s'agit d'un projet expérimental qui n'a pas fait l'objet d'échanges préalables suffisants,
- que la DREAL a émis un avis défavorable sur le volet environnemental considérant qu'il y aurait des impacts importants,
- que la Chambre d'agriculture a émis un avis favorable sous réserve de retirer les 4,2 ha cultivés et déclarés à la PAC,
- que la CRE n'a pas statué sur le projet,
- que le PLU devra évoluer et faire l'objet d'une déclaration de projet,

en l'état actuel, ce projet n'est pas suffisamment abouti.

C'est pourquoi la commission émet un avis défavorable.

PC 018 053 21 00002 et PC 018 053 21 00003

Demandeur : CHARENTONNAY PV – Société TSE représentée par M. DEBONNET Mathieu

Nature du projet : construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur 2 unités foncières

Adresse du terrain : lieu – dit : « Derrière les Bois » – 18140 - Charentonnay

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

Observations :

Cub 018 204 22 00003

Demandeur : M. AUPETIT Didier (SCEA du PARADIS)

Nature du projet : Détachement d'un terrain pour la construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage de matériels, d'engrais et de céréales avec couverture photovoltaïque

Adresse du terrain : lieu – dit : « Les Virées » – 18340 – Saint Denis le Palin

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

Observations :

3. Dossiers soumis à saisine obligatoire

PC 018 037 22 A0003

Demandeur : UNITE représenté par M. DAFPE Sidy (pour M. CLEMENT Régis)

Nature du projet : construction d'ombrières avec toiture photovoltaïque pour l'élevage de faisans, per-drix et canards déjà en place.

Adresse du terrain : lieu-dit : « L'Etang Thévenin » – 18410 – Brinon sur Sauldre

Contre : 3
Abstention : 0
Pour : 8

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à la majorité

Observations :

PC 018 204 22 00001

Demandeur : EARL DE NEMOND Représenté par M. VAN LANDEGHEM François-Xavier

Nature du projet : construction de 45 ombrières et d'un hangar agricole à usage de stockage de fourrage et de matériel agricole avec couverture photovoltaïque.

Adresse du terrain : lieu – dit : « Les petites chaumes » – 18130 – Saint-Denis-de-Palin

Contre : 0
Abstention : 3
Pour : 8

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à la majorité

Observations :

PC 018 232 22 30001

Demandeur : GAEC DU BOIS NICOU représenté par M. GUILLOT Didier

Nature du projet : construction de deux bâtiments agricoles couverts et non clos à usage de stockage de céréales et de matériel agricole avec couverture photovoltaïque

Adresse du terrain : lieu – dit : « Les Tarets » – 18370 – Saint-Priest-la-Marche

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 10

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

Observations :

PC 018 252 22 S0002

Demandeur : SCEA LE DOMAINE DE YAYA représentée par WOS Michael

Nature du projet : construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage de fourrage, de matériel et de céréales avec couverture photovoltaïque

Adresse du terrain : lieu-dit : « La Taille » – 18270 – Sidailles

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 10

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

Observations :

PC 018 266 21 00003

Demandeur : EARL GALAIS représentée par M. GALAIS Bernard

Nature du projet : construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage de fourrage et de céréales avec couverture photovoltaïque.

Adresse du terrain : lieu-dit : « Les Renards » – 18160 - Touchay

Contre : 0
Abstention : 2
Pour : 8

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à la majorité

Observations :

Délibération du Conseil Municipal de Saint Saturnin

Demandeur : Mairie de Saint Saturnin

Nature du projet : Construction d'un nouveau bâtiment artisanal avec toiture photovoltaïque

Adresse du terrain : 1 Vinabineau – 18370 – Saint Saturnin

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 10

Avis :

La commission a rendu un avis défavorable à l'unanimité

Observations :

PC 018 179 21 T0007

Demandeur : EARL DU BOIS BEDIN représenté par M. CHEVREAU Bruno

Nature du projet : construction d'un hangar agricole ossature bois à usage de stockage de pommes et de vente directe.

Adresse du terrain : lieu – dit : « La Plaine »– 18110 – Pigny

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 10

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

Observations :

PC 018 245 22 30001

Demandeur : M. DELAGE Bruno

Nature du projet : construction d'un bâtiment agricole avec couverture photovoltaïque à usage de stockage de fourrage et de matériel agricole servant de stabulation sur aire paillée

Adresse du terrain : lieu – dit : « Les Champs Sauniers »– 18360 – Saulzais-le-Potier

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 10

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

Observations :

PC 018 187 22 30001

Demandeur : EARL MARTINAT représentée par M. MARTINAT Denis

Nature du projet : construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage de matériel agricole avec couverture photovoltaïque

Adresse du terrain : lieu – dit : « Villemoy »– 18370 – Préveranges

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 10

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

Observations :

PC 018 036 22 00001

Demandeur : M. PORTIER Philippe

Nature du projet : construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage de céréales avec couverture photovoltaïque.

Adresse du terrain : lieu-dit : « Boijimoraux » – 18120 – BRINAY

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 9

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à la majorité

Observations :

PC 018 005 21 T0009

Demandeur : SCI DES SABLES BIFOU représentée par M. FRERE Stéphane

Nature du projet : transformation d'une grange en maison d'habitation

Adresse du terrain : lieu – dit : « La Fringale »– 18500 – Allouis

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

Avis :

La commission a rendu un avis défavorable à l'unanimité

Observations :

➤ Le président clôt la séance à 17h00

Le Président de la CDPENAF,


Eric DALUZ

